

# Procès-Verbal du Conseil Municipal du 06 mars 2026

*L'an deux mil vingt-six, le six mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de ROTHOIS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur André GORENFLOS, Maire.*

**Quorum :** 6

**Étaient présents :** MM. GORENFLOS André, LETELLIER Laurent, GRAVELLE Maxime, DELACROIX Patrick, CARPENTIER Cyrille, BRAYS Jean-François.  
Mmes. GODBERT Marie-Ange, GORENFLOS Linda, BRAYS Josée.

**Était absent excusé :** M. CARBONNAUX Augustin donne pouvoir à Mme GODBERT Marie-Ange.

**Secrétaire de séance :** M. BRAYS Jean-François.

## **Liste des délibérations étudiées à l'ordre du jour :**

*-Délibération concernant le choix du spectacle de Noël*

## **Délibération concernant le choix du spectacle de Noël**

*Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal deux devis concernant le choix du spectacle de Noël. Le choix du Conseil Municipal s'oriente vers Laurent le magicien pour un coût de 515€ HT.*

*Une comparaison est faite avec la prestation du Ciné rural 60 mise en place depuis plusieurs années (projection d'un film de 3 ans à 12 ans) pour un coût de 128€ HT.*

*Le Conseil Municipal décide que le Comité des fêtes de ROTHOIS prendra en charge le spectacle concernant l'arbre de Noël 2026, le spectacle de magie est retenu par le Conseil Municipal.*

## **Tenue du bureau de vote des élections municipales 2026**

*Le Conseil Municipal a établi le tour de tenue de bureau de vote pour le scrutin des Élections Municipales 2026.*

*Un tableau récapitulatif sera transmis en annexe.*

*La séance est levée à 21 heures 15 minutes.*

<i>Numéro</i>	<i>Objet de la Délibération</i>
<i>D2026_0603_1</i>	<i>Délibération concernant le choix du spectacle de Noël</i>